

RISQUE AMIANTE SS4

FORMATION INITIALE | OPÉRATEUR CHANTIER

Durée : 2 jours (14 heures)

Prix : 290,00 € HT

OBJECTIFS

- Appliquer la réglementation et connaître les pratiques de prévention avant toute intervention sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante.
- Être capable faire appliquer les procédures pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.

PARTICIPANTS

La formation est destinée aux employeurs et travailleurs qui réalisent des travaux susceptibles de provoquer l'émission de fibre d'amiante - décret du 4 mai 2012.

À noter : Le personnel opérateur de chantier comprend tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, du plan de retrait ou de confinement, ou du mode opératoire - décret du 23 février 2012, art.2 al.7.

Pré-requis :

- Maîtrise orale et écrite de la langue française.
- Aptitude médicale au port d'équipement de protection respiratoire.

PROGRAMME

- Analyse critique d'un repérage de l'amiante.
- Équipements de protection collective (EPC) et équipements de protection individuelle (EPI).
- Les situations d'urgence et/ou anormales, l'information et le savoir-faire sur la prévention des risques liés à l'amiante.

PÉDAGOGIE

La formation est dispensée par un intervenant professionnel qualifié et compétent dans le domaine.

- Exposés théoriques, études de cas et contrôle de connaissance.
- Enseignements et exercices appuyés sur support informatique.
- Interaction avec les participants.

Participants : maximum 10.

ÉVALUATION/VALIDATION

- La délivrance de l'attestation de compétence est effectuée à l'issue de la réussite à l'évaluation des connaissances : évaluation théorique et évaluation pratique.

Attention : Un recyclage de l'attestation est à effectuer tous les 3 ans.

